



VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b

83, rue de Tilly - BP 011 - 60009 BEAUVILLE-CEDEX  
 Téléphone : 03 44 45 12 97  
 Fax : 03 44 45 04 25  
 contact@urbaservices.fr

**Commune de NEUILLY SAINT-FRONT**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Règlement graphique modifié par délibération du conseil communautaire du 3 juillet 2023 (modification simplifiée n°1) et du 7 octobre 2024 (modification simplifiée n°2)

APPROBATION  
 Le Maire, *Philippe Baudouin*  
 Le 26 JUN 2024

**5c**

**RÈGLEMENT GRAPHIQUE  
 PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Bourg"**  
 Echelle : 1/2000e

- LEGENDE**
- Limite de zone
  - Courbes de niveau
  - Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme
  - Boisement à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
  - Alignement d'arbre à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
  - Secteur bâti soumis à des risques naturels où la constructibilité est limitée (article R.123-11b) du Code de l'Urbanisme
  - Voie sur laquelle les règles d'accès sont adaptées
  - Sentier piétonnier à conserver au titre de l'article L.123-1-5(6°) du Code de l'Urbanisme
  - Cheminement répertorié au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées et/ou sentiers de Grande Randonnée (G.R)
  - Partie visible sur un autre plan
  - UA** Zone urbaine centrale
  - UB<sub>1</sub>** Zone urbaine péri-centrale présentant un front bâti continu
  - UB<sub>2</sub>** Zone urbaine péri-centrale au bâti hétérogène
  - UC** Zone urbaine de faubourg
  - UD<sub>1</sub>** Zone urbaine récente aux densités faibles
  - UD<sub>2</sub>** Zone urbaine récente aux densités hétérogènes

- UE** Zone urbaine à vocation économique
- UE<sub>2</sub>** Secteur urbain à vocation commerciale et de services
- UE<sub>3</sub>** Secteur économique spécifique au site en entrée de bourg Nord-Est
- 2 AUh** Zone à urbaniser à moyen terme à vocation principale d'habitat soumise à des orientations d'aménagement et de programmation
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle et/ou forestière
- NL** Secteur naturel à vocation de loisirs et de détente
- Présence d'un bâtiment d'élevage (principe de réciprocité)